



Département « Vie Quotidienne » Secteur « Développement Durable »

Thème : « Comment être un citoyen responsable face à la publicité ? »

Date : 30 novembre 2016

Lieu : Fédération nationale 28 place Saint Georges 75009 Paris

Horaires : 9h30-17h00

Animée par : Michel Bonnet, Formateur et professeur de communication et media à l'IUT de Chalon-sur-Saône et Magalie Jalade, Juriste conseil à l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité

Objectif :

- Faire connaître aux responsables associatifs l'existence de la charte de développement durable de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité qui s'applique à tous les secteurs et médias de diffusion.
- Leurs donner les éléments clés pour sensibiliser les consommateurs à devenir acteur du fonctionnement de l'autorégulation professionnelle de la publicité.

Programme :

- I. Droit dur et droit souple
- II. Autorégulation professionnelle concertée de la publicité
- III. Règles déontologiques, publicité, jury
- IV. Comment saisir le jury

Profil des participants :

Cette formation est à destination des bénévoles qui assurent la tenue des permanences consommation et responsables locaux des actions Développement Durable

Tarif :

27€ pour les membres Familles de France - 50€ pour les non membres



Fiche d'inscription – Formation du Secteur « Développement Durable »

A RENVoyer accompagnée de votre règlement (chèque de 27€ ou 50€)

Avant le à :

FAMILLES DE FRANCE - Fédération Nationale

Secrétariat général - 28 Place St Georges 75009 PARIS

ou par mail : accueil@familles-de-france.org ou par fax : 01.45.96.07.88

Thème : « Comment être un citoyen responsable face à la publicité ? »

Date :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Tél :

E-mail :

Adhérent de l'association de:

Rappel des conditions de participation aux stages de formation organisés par la Fédération nationale

Inscription : les frais sont à régler à l'inscription (voir tarif ci-dessus)

Toute inscription doit faire apparaître l'accord de l'Association locale ou de la Fédération départementale dont dépend la personne inscrite. Une inscription ne devient ferme et définitive qu'après réception des droits d'inscription.

Remboursement : Le remboursement des frais de transport est accepté uniquement sur justificatifs originaux et sur la base du billet SNCF, en 2ème classe.

Repas : Pris en commun, à la charge de la Fédération nationale.